

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

JEUDI 22 SEPTEMBRE 2016

Année scolaire : 2015/2016

Total des membres : 24

Numéro de séance par année civile : 5/2016

Quorum : 13

Date de convocation : 12 septembre 2016

Nombre des présents : 16

Présidence de : Olivier HUREAU - Principal

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision	Page	N° d'acte	Pièces jointes	
				Désignation	N°
1.a Décision budgétaire modificative pour information		3		DBM pour information	1
1.b Décision budgétaire modificative pour vote	Adoptée	3	8	DBM pour vote n°13	2
2. Voyage pédagogique à Telgruc	Adopté	3	7	Budget	3
3. Convention d'adhésion au service de paiement en ligne	Adoptée	4	3	Convention	4
4.a. Divers tarifs : cautions, carte de self etc.	Adoptés	4	4	Tarifs	5
4b. Tarifs 2017 du service restauration pour les élèves	Adoptés	4	1	Délibération du 23 juin 2016 du conseil départemental	6
4c. Les taux de participation aux charges communes du service de restauration.	Adoptés	5	2		
5. Bilan du voyage pédagogique à Kerlouan		5		Bilan financier	7
6. Rapport annuel d'activités et de performances		5		Rapport	8
7. Résultats du brevet et des affectations en seconde		6			
8. Structure du collège à la rentrée 2016		6			
9. Mise en place de la réforme		6			
10. Projet de voyage pédagogique à Wells	Adopté	7	6	Budget	9
11. Projet de voyage pédagogique à Londres	Adopté	7	5	Budget	10
12. Calendrier prévisionnel		7		Calendrier	11

Le président

Olivier Hureau

La secrétaire de séance

Valérie Leboine

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du : 2 février 2016

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Adminis- tration	Chef d'établissement	HUREAU Olivier	X						
	Adjoint	COIGNEC Pascal	X						
	Gestionnaire	APPRIOU Hélène	X						
	CPE	HUOT Anne-Philippe	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	LE GAC Didier			X				
		PALLIER Elyane	X						
	Commune siège	DUSSORT Fabienne	X						
Personnalité qualifiée		REYNAUD Gérard		X					
Total			6	1	1		0	0	0
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	CALVARY Laurence			X	Mme Clairon	X		
		COUSI Joël			X	Mme Leboine	X		
		KERBRAT Bernard	X						
		LE GARS Jean-Pierre			X				
		PUCEL Armelle	X						
		RAMIERE Benoit	X						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	MARGÉ Jean-Claude	X						
		VERON Stéphane	X						
Total			5	0	3		2	0	0
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	GUENNEGUES Frédéric		X					
		LE PORS Eric	X						
		GOUTTERATEL Anne-Dorothée			X				
		FITAMANT Christelle	X						
		LEMAILLET Yves	X						
		MELIQUE Caroline			X				
	Elèves	FLOCHLAY Tiphaine			X				
MONTECOT Estéban				X					
Total			3	1	4		0	0	0

DÉROULEMENT DU CONSEIL

Le quorum étant atteint (14 présents en début de séance) la séance est ouverte à 17h35. Madame Leboine, représentante des personnels d'enseignement, assure le secrétariat.

Monsieur le Principal demande ensuite si des modifications sont à faire dans le procès-verbal du conseil d'administration précédent du 23 juin 2016. Aucune modification n'est demandée. Le procès-verbal en question est adopté.

Monsieur le Principal présente ensuite l'ordre du jour. Il souhaite y ajouter un sujet : l'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques. L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

1.a Décision budgétaire modificative pour information

Madame la gestionnaire informe les membres du conseil d'administration d'une opération : don de 374 € du FSE pour les sorties « cinéma » de juin 2016 (les 2/3 de la dépense).

1.b Décision budgétaire modificative pour vote

Un prélèvement sur les fonds de réserve du collège pour un montant de 500,00 € pour le financement de l'action de sensibilisation des élèves aux dangers de l'internet (action mise en place avec le concours de la Ligue de l'enseignement) est soumis au vote.

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0
La DBM est adoptée.

Arrivées de Madame Pucel et de Monsieur Ramière.

2. Voyage pédagogique à Telgruc

Madame Clairon, professeure, présente le projet de voyage à Telgruc sur la presqu'île de Crozon. Il se déroulera du lundi 19 juin au vendredi 23 juin ou du lundi 26 juin au vendredi 30 juin (selon les dates du brevet qui ne sont pas encore connues). Ce projet sera proposé à tous les élèves de 4^e A et 4^e B, soit 60 élèves. Il sera encadré par cinq enseignants du collège. Le séjour s'articulera autour d'activités sportives (surf, catamaran, kayak de vagues, char à voile, tir à l'arc et via corda) et de travaux de réinvestissement en physique-chimie liés aux activités pratiquées. Les élèves seront hébergés au centre nautique de Telgruc.

Madame Appriou présente le budget prévisionnel (cf pièce jointe). Les dépenses totales sont de 16 702,00 €. En recette, trois lignes sont précisées : un don du FSE, à hauteur de 15% de la participation des familles, la participation du collège pour les accompagnateurs et la participation demandée à chaque famille qui est de 230,00 €. Il est précisé que pour chaque voyage la commune de Saint Renan, ainsi que d'autres communes, proposent une aide aux élèves qui en dépendent.

Ce projet de voyage est soumis au vote :

Résultat du vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0
Le projet de voyage est adopté.

Départ de Madame Clairon.

3. Convention d'adhésion au service de paiement en ligne

Madame Appriou présente la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques (TIPI) entre le collège KERZOUAR et la direction générale des finances publiques (cf pièce jointe). Cette convention valable pour une année, permettrait de mettre en place au collège un paiement en ligne des frais de restauration. Un parent d'élèves souligne que chaque opération devra être payée par le collège (0,054 € TTC à chaque transaction), un autre parent fait part de sa crainte que l'échelonnement des paiements ne soit plus possible. Un représentant des personnels ATOSS craint que le fichier des parents ainsi constitué soit utilisé à d'autres fins. Il est répondu que ce type de paiement resterait facultatif et que le paiement par prélèvement serait maintenu d'autant plus que ce dernier permet l'échelonnement. Il est aussi répondu que ce type de paiement allégerait le travail administratif du collège et serait certainement accueilli comme une simplification par de nombreux parents.

L'autorisation au chef d'établissement de signer cette convention est soumise au vote :

Résultat du vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 8

L'autorisation est accordée.

4.a. Divers tarifs : cautions, carte de self etc.

Divers tarifs sont présentés aux membres du conseil (cf pièce jointe).

L'adoption de ces tarifs est soumise au vote :

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Ces tarifs sont adoptés.

Une représentante des parents d'élève souhaite savoir s'il est possible que des élèves puissent emporter chez eux un manuel scolaire parmi ceux qui depuis cette année restent au collège. Monsieur le Principal répond que dans certaines disciplines les enseignants ont mis en place une approche pédagogique différente dans laquelle le manuel n'est plus nécessaire à la maison. Cependant, pour les élèves et leurs parents qui souhaitent avoir accès au manuel, un accès numérique est mis en place (ou sera mis en place dans les prochains jours pour l'histoire-géographie).

4b. Tarifs 2017 du service restauration pour les élèves

Après avoir pris connaissance de la délibération du conseil départemental du 23 juin 2016 où il est précisé la volonté d'aligner les tarifs de restauration pour tous les collèges du département, les membres du conseil d'administration sont amenés à se prononcer sur les tarifs 2017 du service restauration :

- demi-pension, forfait 4 jours, prix du repas 2,90€ soit un forfait annuel à 411,80 € pour 142 jours de fonctionnement ;
- prix du repas occasionnel pour l'élève externe : 3,95€ ;
- tarif hôte de passage : 5,50€.

Plusieurs membres du conseil d'administration renouvellent leur étonnement de cette volonté d'harmonisation de la part du Conseil départemental, tous les collèges n'ayant pas les mêmes conditions de fonctionnement. Il est souligné que cette augmentation doit servir en priorité à augmenter la qualité des repas (développer les circuits courts, augmenter la part de produits biologiques) et à provisionner en cas de grosses pannes de matériel de cuisine.

L'adoption de ces tarifs est soumise au vote :

Résultat du vote : Pour : 7 Contre : 4 Abstentions : 4

Ces tarifs sont adoptés.

4c. Les taux de participation aux charges communes du service de restauration.

Madame la gestionnaire présente une proposition des taux de participation aux charges communes du service de restauration, pour l'année 2017 :

- 18% pour les demi-pensionnaires et élèves au ticket ;
- 21% pour les commensaux.

Ces taux de participation sont inchangés par rapport à ceux de l'année précédente. Ils sont soumis au vote :

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 3

Pour information, Madame Appriou indique les nouveaux tarifs pour les commensaux fixés par la délibération du conseil départemental du 23 juin 2016 (pièce jointe) :

- 3,20 € pour catégorie 1 (3,05 € en 2016 ; 2,95 € en 2015)
- 3,95 € pour la catégorie 2 (3,65 € en 2016 ; 3,45 € en 2015)
- 4,60 € pour la catégorie 3 (4,20 € en 2016 ; 3,90 € en 2015).

Les membres du conseil d'administration souhaitent connaître les raisons de ces très fortes augmentations. Madame Pallier précise qu'elle les donnera lors du prochain conseil d'administration.

5. Bilan du voyage pédagogique à Kerlouan

Ce voyage s'est très bien déroulé et a été beaucoup apprécié des élèves. Madame la gestionnaire présente le bilan financier du voyage pédagogique qui s'est déroulé du 7 au 12 mars 2016 à Kerlouan et qui a été présenté lors du conseil d'administration du 7 janvier 2016.

Le coût par élève voté lors du CA était de 186,00 €, au final, la participation des familles a été de 141,00 €, sans compter les aides individuelles versées par les communes. La participation du FSE, de l'association « Ouest en Elfes » et l'action « vente de crêpes » ont permis une réduction d'environ 90 € par élève.

6. Rapport annuel d'activités et de performances

Monsieur le Principal présente le rapport annuel d'activités et de performances de l'année 2015/2016 qui se décline selon plusieurs objectifs :

- assurer la continuité des apprentissages et la fluidité des parcours au cycle 3 : l'indicateur « nombre de projets pédagogiques communs entre le collège et le primaire » se maintient à 7. Peu de nouveauté cette année. L'observation des pratiques professionnelles entre collègue reste à enclencher. L'indicateur qui compte le nombre de retard en classe pour le niveau sixième dans une année est en net augmentation.

- accompagner la réussite des élèves dans leur diversité. Au DNB 2015, le taux de réussite était de 95% soit 2% de plus de ce qui est attendu pour un collège accueillant telle population d'élèves. L'écart entre taux de réussite au DNB et taux de réussite des catégories socio-professionnelles (CSP) défavorisées était de 18,9 % à rapprocher de l'écart au niveau académique qui est plus faible (10 %). C'est donc un axe important où le collège doit progresser.

- pérenniser les acquis de la vie scolaire en stabilisant un climat favorable aux apprentissages. Le nombre d'élèves exclus de cours se maintient (66 en 2015/2016, 68 en 2014/2015 à rapporter aux 169 en 2013/2014). Le nombre de jours d'exclusion a été de 25, 17 de plus que l'année précédente mais 45 de moins que l'année d'avant. Un élève a surtout été concerné par ces exclusions.

7. Résultats du brevet et des affectations en seconde

Monsieur le Principal présente les résultats du brevet : sur 133 candidats, 120 ont été admis soit 90,2 % de réussite (96 % en 2015, 85 % en 2014, 89 % en 2013). 23 % des élèves ont eu une mention TB, 27 % une mention B, 25 % une mention AB soit 75 % de mention, ce qui est un record pour le collège, et ce qui le place dans les tous meilleurs.

Monsieur le Principal présente ensuite les résultats des affectations post-troisième : 72 % des élèves sont allés en seconde générale et technologique (83 % en 2015, 70 % en 2014, 74,5 % en 2013), 25 % en seconde professionnelle et 3 % en CAP. Un élève a demandé à redoubler.

8. Structure du collège à la rentrée 2016

Monsieur le Principal présente ensuite la structure pédagogique du collège. Il souligne que les effectifs sont en baisse. Des raisons démographiques sont invoquées, mais pas seulement : plusieurs familles dont leur enfant était dans une école publique du secteur ont fait le choix de l'inscrire dans un collège privé. Les raisons n'ont pas été explicitées.

489 élèves présents à la rentrée ; 113 sixièmes, 125 cinquièmes ; 120 quatrièmes et 131 troisièmes. Soit une baisse de 24 élèves par rapport à l'année précédente. Les projections du Conseil départemental : 486 en 2017 ; 498 en 2018 ; 506 en 2019 ; 500 en 2020 ; 506 en 2021.

Groupes en 2016/2017 :

	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Allemand		11	16	15
Breton	6	6		18
LCA		34	8	20
Pôle	34	40	47	35
Foot	6	2	13	9
Basket	9	3		

Monsieur le Principal et plusieurs membres du conseil d'administration s'interrogent sur la nécessité de réviser la carte scolaire en envisageant de réinscrire Milizac sur le secteur de rattachement du collège Kerzouar. Historiquement et géographiquement, la commune de Milizac est tournée vers Saint Renan. Pour cette raison, de nombreuses familles inscrivent leur enfant dans le collège privé de Saint-Renan plutôt qu'au collège public de Guilers. Madame Pallier informera le Conseil Départemental de cette interrogation.

9. Mise en place de la réforme

Monsieur le Principal indique que la réforme est mise en place au collège depuis la rentrée :

- nouveaux horaires ;
- nouveaux programmes avec des nouveaux manuels (qui restent en classe en mathématiques, en sciences en 6^{ème} et en histoire-géographie), ou qui sont emportés à la maison en français.
- l'accompagnement personnalisé, les enseignements pratiques interdisciplinaires ;
- une évaluation par compétences dans de nombreuses disciplines ; à ce sujet Monsieur le Principal indique qu'une réunion à destination des parents sera organisé le jeudi 10 novembre.
- l'espagnol et l'allemand dès la cinquième
- la physique-chimie dès la sixième.

Monsieur le principal souligne qu'il est encore trop tôt pour faire un bilan, mais qu'il reste attentif aux questions des uns et des autres sur ces évolutions.

10. Projet de voyage pédagogique à Wells

Monsieur le Principal présente le projet de voyage à Wells dans le Sud-Ouest de l'Angleterre près du Pays de Galle. Il se déroulera du lundi 24 avril 2017 au samedi 29 avril 2017. Ce projet sera proposé aux élèves de 3^{ème} A, 3^{ème} C et 3^{ème} D qui ne sont pas partis en Espagne l'année dernière, soit à 59 élèves. Il sera encadré par quatre enseignants du collège. Le séjour a pour principal objectif de permettre aux élèves de découvrir un pays dont ils apprennent la langue, de lier l'apprentissage au vécu et de s'imprégner des sonorités anglaises. Les élèves seront hébergés dans des familles anglaises. Le programme est constitué de nombreuses visites (Wells, une école anglaise, Cardiff, un éco-musée, Glastonbury, Bath etc.)

Madame la gestionnaire présente le budget prévisionnel (cf pièce jointe). Les dépenses totales sont de 19 657,00 €. En recette, trois lignes sont précisées : un don du FSE, à hauteur de 15% de la participation des familles, la participation du collège pour les accompagnateurs et la participation demandée à chaque famille qui est de 267,00 €.

Ce projet de voyage est soumis au vote :

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Le projet de voyage à Wells est adopté.

11. Projet de voyage pédagogique à Londres

Monsieur le Principal présente le projet de voyage à Londres. Il se déroulera en même temps que le voyage précédent du lundi 24 avril 2017 au samedi 29 avril 2017. Ce projet sera proposé aux élèves de 3^{ème} B et 3^{ème} E ainsi qu'à 6 élèves d'autres classes de 3^{ème}, soit à 59 élèves. Il sera encadré par quatre enseignants du collège. Les élèves seront hébergés en famille à Morden (un quartier de Londres). Le séjour se présente comme une illustration de l'enseignement pratique interdisciplinaire mis en place dans ces deux classes intitulé « sciences et anglais ». Il a pour principal objectif de permettre aux élèves de découvrir un Londres historique et scientifique du XIX^e siècle sur les traces de Sherlock Holmes au travers de nombreuses visites.

Madame la gestionnaire présente le budget prévisionnel (cf pièce jointe). Les dépenses totales sont de 20 728,00 €. En recette, trois lignes sont précisées : un don du FSE, à hauteur de 15% de la participation des familles, la participation du collège pour les accompagnateurs et la participation demandée à chaque famille qui est de 281,00 €.

Ce projet de voyage est soumis au vote :

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Le projet de voyage à Londres est adopté.

12. Calendrier prévisionnel

Les dates essentielles figurant dans le calendrier prévisionnel pour l'année scolaire 2016/2017 (en pièce jointe) sont présentées :

- cérémonie de remise des diplômes du DNB : mercredi 5 octobre ;
- élections des représentants au conseil d'administration : vendredi 7 octobre ;
- exercice de mise en sûreté (lundi 17 octobre – date modifiée depuis le CA) ;
- journée banalisée le mercredi 19 octobre : les enseignants sont en formation au numérique. Pas de cours pour les élèves ;
- prochain conseil d'administration le 24 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.

Académie :
RENNES

Exercice : 2016

MINISTERE : Education Nationale

DEPARTEMENT :
FINISTERE

Etablissement : 0290096L

CLG KERZOUAR, SAINT RENAN
BP 50 082

29290 SAINT RENAN

Téléphone : 02.98.84.23.11

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 12
Présentée pour information au Conseil d'administration

Cette décision est exécutoire à compter du :
16/09/2016

Olivier HUREAU, chef d'établissement



Décisions budgétaires modificatives pour information
n° 12

	DEPENSES			RECETTES				
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des crédits ouverts	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des prévisions de recettes	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle
Activité pédagogique	147 727,14	374,00	148 101,14		140 361,32	374,00	140 735,32	
Vie de l'élève	5 251,78	0,00	5 251,78		4 851,78	0,00	4 851,78	
Administration et logistique	93 792,36	0,00	93 792,36		88 922,70	0,00	88 922,70	
Total services généraux (1)	246 771,28	374,00	247 145,28		234 135,80	374,00	234 509,80	
Restauration et hébergement	206 269,75	0,00	206 269,75		206 269,75	0,00	206 269,75	
Bourses nationales	12 000,00	0,00	12 000,00		12 000,00	0,00	12 000,00	
Total services spéciaux (2)	218 269,75	0,00	218 269,75		218 269,75	0,00	218 269,75	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	465 041,03	374,00	465 415,03		452 405,55	374,00	452 779,55	

Résultat prévisionnel	-12 635,48	0,00	-12 635,48
CAF ou IAF	-8 164,32	0,00	-8 164,32

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL

OPERATIONS EN CAPITAL							
Total dépenses et recettes inscrites au budget	465 041,03	374,00	465 415,03		452 405,55	374,00	452 779,55

D.B.M. n°12 Exécutoire au 16/09/2016 Réf : Don FSE-sorties cinéma juin16 Opération n°25 Type opération : 21 - Ressources spécifiques

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libelle	Ouvertures de crédits		Prévisions de recettes	
						Rappels	Modifications	Totaux	Totaux
1	AP		0AUTSUB	7468	Activité pédagogique AUTRES SUBVENTIONS Autres dons et legs				
2	AP	ENSDIS	0PROJDIS		Activité pédagogique ENSEIGNEMENTS DISCIPLINAIRES Projets disciplinaires	1 800,00	374,00	0,00	374,00
							2 174,00		374,00

Académie :
RENNES

Exercice : 2016

MINISTÈRE : Education Nationale

DEPARTEMENT :
FINISTÈRE

Etablissement : 0290086L
CLG KERZOUAR. SAINT RENAN
BP 50 082

29290 SAINT RENAN
Téléphone : 02.98.84.23.11

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 13
Présentée pour vote au Conseil d'administration

Olivier HUREAU, chef d'établissement



MINISTERE : Education Nationale

DEPARTEMENT :
FINISTERE

Académie : RENNES
Exercice : 2016

Etablissement : 0290086L
CLG KERZOUAR. SAINT RENAN
BP 50 082

Pièce B8.1
DBM VOTE

Ordonnateur : Olivier HUREAU
Comptable assignataire : Jean-Marie QUENTEL

29290 SAINT RENAN

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°13			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
Activité pédagogique	148 101.14	140 735.32	-7 365.82
Vie de l'élève	5 751.78	4 851.78	-900.00
Administration et logistique	93 792.36	88 922.70	-4 869.66
Total services généraux (1)	247 645.28	234 509.80	-13 135.48
Restauration et hébergement	206 269.75	206 269.75	0.00
Bourses nationales	12 000.00	12 000.00	0.00
Total services spéciaux (2)	218 269.75	218 269.75	0.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	465 915.03	452 779.55	-13 135.48

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°13

PREVISIONS BUDGETAIRES																	
SECTION DE FONCTIONNEMENT																	
	DEPENSES					RECETTES											
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Vote du conseil d'Administration	Total des crédits ouverts	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Vote du conseil d'Administration	Total des prévisions de recettes	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle									
Activité pédagogique	148 101.14	0.00	148 101.14		140 735.32	0.00	140 735.32										
Vie de l'élève	5 251.78	500.00	5 751.78		4 851.78	0.00	4 851.78										
Administration et logistique	93 792.36	0.00	93 792.36		88 922.70	0.00	88 922.70										
Total services généraux (1)	247 145.28	500.00	247 645.28		234 509.80	0.00	234 509.80										
Restauration et hébergement	206 269.75	0.00	206 269.75		206 269.75	0.00	206 269.75										
Bourses nationales	12 000.00	0.00	12 000.00		12 000.00	0.00	12 000.00										
Total services spéciaux (2)	218 269.75	0.00	218 269.75		218 269.75	0.00	218 269.75										
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	465 415.03	500.00	465 915.03		452 779.55	0.00	452 779.55										
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Résultat prévisionnel</td> <td style="width: 15%; text-align: right;">-12 635.48</td> <td style="width: 15%; text-align: right;">-500.00</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">-13 135.48</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">CAF ou IAF</td> <td style="text-align: right;">-8 164.32</td> <td style="text-align: right;">-500.00</td> <td style="text-align: right;">-8 664.32</td> </tr> </table>										Résultat prévisionnel	-12 635.48	-500.00	-13 135.48	CAF ou IAF	-8 164.32	-500.00	-8 664.32
Résultat prévisionnel	-12 635.48	-500.00	-13 135.48														
CAF ou IAF	-8 164.32	-500.00	-8 664.32														
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL																	
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Total dépenses et recettes inscrites au budget</td> <td style="width: 15%; text-align: right;">465 415.03</td> <td style="width: 15%; text-align: right;">500.00</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">465 915.03</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">452 779.55</td> <td style="text-align: right;">0.00</td> <td style="text-align: right;">452 779.55</td> </tr> </table>										Total dépenses et recettes inscrites au budget	465 415.03	500.00	465 915.03		452 779.55	0.00	452 779.55
Total dépenses et recettes inscrites au budget	465 415.03	500.00	465 915.03														
	452 779.55	0.00	452 779.55														

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°13

Rappel de la section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	465 915.03	452 779.55
	Résultat prévisionnel	-13 135.48

Tableau prévisionnel de financement	
	Ressources
	Emplois
Opérations d'investissement	
IAF	8 664.32
Aliénation ou cessions immobilières	0.00
Prélèvements sur fonds de roulement	8 664.32
Total	8 664.32

Montant du fonds de roulement			
	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé	FDR estimé
Montant au dernier compte financier			
67 962.79	8 164.32	500.00	59 298.47

29290 SAINT RENAN

EXERCICE 2016 - Edition du 23/09/2016

D.B.M. n°13 Date résultat du CA : 23/09/2016 Réf : CESC -Internet Opération n°26 Type opération : 32 - Prélèvements sur le fonds de roulement

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Opération n°26		Type opération : 32 - Prélèvements sur le fonds de roulement			
						Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	VE	ACCOLL	0ESC		Vie de l'élève ACTIONS COLLECTIVES Education santé citoyenneté	400.00	500.00	900.00			

SEJOUR APPN-KERLOUAN et DANSE

BILAN FINANCIER

Voyage pédagogique – Facultatif

Professeur responsable	CLAIRON Virginie		
Destination	KERLOUAN		
Date	du lundi 7 mars au samedi 12 mars 2016		
Objectifs pédagogiques	Séjour- Activités de pleine nature et artistiques		
Classes concernées	3ème A et 3ème B		
Nombre de participants	16	Nombre d'accompagnateurs	2

BUDGET					
DEPENSES		Prévisonnel	Réalisé	RECETTES	
				Prévisonnel	Réalisé
Séjour	Elèves	704,80	704,80	Subventions Diverses	
	Accompagnateurs	88,00	88,00	Etat :	
	Sous-total	792,80	792,80	Collectivités : Saint-Renan	
				Organismes internationaux	
Transport					
	Location minibus -élèves	262,00	326,04		
	Accompagnateurs	32,00	32,00		
	Sous-total	294,00	358,04		
				Dons	
Restauration				Foyer socio-éducatif *	672,60 / 552,70
	Elèves	800,00	535,06	Asso "Ouest en Elfes"	250,00 / 250,00
	Accompagnateurs	100,00	100,00	Action "crêpes"	640,00 / 640,00
	Sous-total	900,00	635,06		
Activités	Elèves	2 771,80	2 117,80	Dépenses accompagnateurs	220,00 / 220,00
	Sous-total	2 771,80	2 117,80		
				Participations des familles	
Frais divers-CB-ANCV			15,00	16 élèves *186,00€	2 976,00
				16 élèves *141,00€	2 256,00
TOTAL DEPENSES		4 758,60	3 918,70	TOTAL RECETTES	4 758,60 / 3 918,70

***Hébergement**

(702,8 +90)

792,80

792,80

***Transport -location de minibus**

2 véhicules, 3 jours

294,00

Essence

52,19

Tickets BIBUS

11,85

358,04

***Restauration**

Du lundi 12h au merc. 16h00 :

187,62

PN le lundi midi

18,50

6 à 7 repas sur place

239,77

(+) restaurant à Brest le samedi

15,07

174,10

635,06

*** Activités**

Char à voile

272,00

Equitation

630,00

Surf

480,00

Danse-Hip Hop--MPT

404,00

Danse-Bodypercussion

67,80

Danse rock salsa-Giraudeau

45,00

Danse orientale- Bellystyling

75,00

Spectacle Rencarts-Mac Orlan Brest

144,00

2 117,80

Frais CB cotisation

10,00

Frais ANCV

5,00

15,00

Total dép. 3 918,70

Vote du CA- janvier 2016

COUT PAR ELEVE	283,53 €
Après aides (F.S.E et autres)	186,00 €

Bilan financier -mai 2016

COUT PAR ELEVE	230,16 €
Après total des aides	141,00 €

(= participation des familles)

*Part FSE = 15 % de la part élèves (3683,70 €)

Signature du chef d'établissement



CONVENTION D'ADHESION

**AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES
PUBLIQUES**



entre

**L'établissement COLLEGE KERZOUAR, SAINT RENAN
de l'Académie de RENNES**

et la

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



I. Présentation du projet TIPI.....	4
II. rôles des parties.....	5
L'établissement public local d'enseignement s'engage à :	5
La DGFIP s'engage à :	5
III. Charges financières	6
Pour la Direction générale des Finances publiques :	6
Pour l'établissement adhérent :	6
IV. Durée, Révision et Résiliation de la convention.....	6

ANNEXES

ANNEXE 1 : COORDONNÉES DES INTERLOCUTEURS

ANNEXE 2 : FORMULAIRE CONTRAT COMMERÇANT CB

Le présent protocole régit les relations entre :

- *Le collège Kerzouar, Saint Renan* représentée par Olivier HUREAU , *principal* , créancier émetteur des factures de l'établissement public local d'enseignement, ci-dessous désignée par "**l'établissement adhérent**"

et

- la Direction générale des finances publiques (DGFIP) chargée du développement du dispositif TIPI (Titres payables par Internet), représentée par Madame Catherine BRIGANT, Directrice Départementale des Finances Publiques du Finistère ci-dessous désignée par **la DGFIP**»

dans le cadre du recouvrement des factures émises par l'établissement public local d'enseignement qui seront mises en ligne et payables par carte bancaire sur Internet et dont le recouvrement est assuré par l'agence comptable.

I. PRÉSENTATION DU PROJET TIPI

La DGFIP propose depuis 2010 un service de paiement en ligne des produits locaux par carte bancaire TIPI (Titres payables par Internet) pour les collectivités et leurs établissements. Ce service répond à une forte attente des usagers qui effectuent désormais couramment leurs démarches sur Internet. Le dispositif TIPI permet le paiement des factures à domicile 24h/24 et 7 jours sur 7, ce qui simplifie le règlement des usagers et sécurise le recouvrement des collectivités adhérentes. Ainsi, plusieurs milliers de collectivités ont adhéré à TIPI et proposent notamment, le paiement de frais de restauration scolaire, de garderie ou de redevances d'enlèvement des ordures ménagères.

Dans le cadre de ses missions de comptable public et de gestionnaire des comptes dépôts de fonds, la DGFIP souhaite enrichir son offre de service à l'attention de ses partenaires du secteur public local de l'État. C'est pourquoi, la DGFIP propose le dispositif TIPI au ministère de l'Éducation nationale pour répondre à sa demande de voir payer sur Internet par carte bancaire les produits des établissements publics locaux d'enseignement.

A l'issue d'une expérimentation concluante, menée par plusieurs établissements pilotes, le dispositif est proposé à l'ensemble des établissements publics locaux d'enseignement du ministère de l'Éducation nationale.

II. ROLES DES PARTIES

L'établissement public local d'enseignement s'engage à :

- permettre à l'utilisateur de saisir ou sélectionner les références de sa facture dans un formulaire ou un compte-famille ;
- respecter, pour le système de télépaiement de l'établissement, le fonctionnement établi entre le Ministère de l'Education nationale et la DGFIP ;
- mettre en avant la possibilité de payer en ligne par carte bancaire sur les factures adressées aux usagers (indication de l'adresse du portail) ;
- assurer la promotion et l'accompagnement du paiement en ligne auprès de ses usagers ;
- générer une facturation séquentielle comportant des références stables pour permettre le suivi des paiements effectués dans la comptabilité de l'agent comptable ;
- respecter le plafond technique de 100 000 € pour les factures ;
- respecter les formalités déclaratives préalables auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (Loi Informatique et Liberté modifiée¹) ;
- signer un contrat commerçant carte bancaire² ;
- informer les services d'assistance informatique et/ou les services d'aide et conseil aux EPLE, ainsi que le correspondant moyens de paiement de la DGFIP de tous les dysfonctionnements rencontrés lors de l'expérimentation.

La DGFIP s'engage à :

- administrer le dispositif de télépaiement proposé à l'établissement adhérent. Dans ce cadre, elle accompagne l'établissement dans la mise en œuvre du dispositif. En cas de difficulté, son correspondant moyens de paiement local pourra être saisi. Si la question posée ne peut pas être résolue au niveau local, il saisira le bureau CL1C de la DGFIP en charge du projet au niveau national ;
- apporter son soutien technique et fournir une documentation mise à jour régulièrement pour réaliser le projet ;
- centraliser, en tant que teneur de compte, les demandes d'adhésion au projet TIPI et assurer la création des contrats commerçants pour chaque adhérent TIPI ;
- communiquer à l'établissement son numéro de client TIPI par l'intermédiaire de son correspondant moyens de paiement local ;
- respecter les prescriptions légales imposées par la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) (arrêté du 22 décembre 2009 JORF n°0009 du 12/01/2010 page 602 texte N°18).

¹ L'établissement doit s'engager à respecter les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés", le service de paiement a fait l'objet des formalités déclaratives prévues par ladite loi (demande d'avis n°1386147, arrêté du 22 décembre 2009 JORF n°0009 du 12/01/2010 page 602 texte N°18).

² Formulaire annexe 2

III. CHARGES FINANCIÈRES

Pour la Direction générale des Finances publiques :

Les coûts de développement et de mise en œuvre de la solution TIPI sont à la charge de la DGFIP.

A titre provisoire, jusqu'au 31/08/2017, les frais relatifs au gestionnaire de télépaiement³ seront supportés par la DGFIP

Pour l'établissement adhérent :

L'établissement adhérent aura à sa charge les coûts de fonctionnement du dispositif relatifs au coût du commissionnement carte bancaire en vigueur pour la sphère Etat⁴.

A compter du 1^{er} septembre 2017, les frais relatifs au gestionnaire de télépaiement⁵ seront supportés par l'établissement adhérent.

Une nouvelle convention d'adhésion fixera les modalités de facturation de ces frais à compter de cette date.

IV. DURÉE, RÉVISION ET RÉILIATION DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée limitée, jusqu'au 31/08/2017. Une nouvelle convention devra être signée au-delà de cette date.

L'exécution de la présente convention peut être interrompue ou empêchée en cas de force majeure.

Elle peut-être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties sans préavis.

Saint Renan, le

POUR L'ÉTABLISSEMENT ADHÉRENT

OLIVIER HUREAU

**POUR LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

³ Soit à la date de la signature : 0,045 € HT soit 0,054 € TTC facturé à chaque transaction. Ce tarif est révisable par la DGFIP.

⁴ Soit à la date de la signature : pour une carte domiciliée dans la zone euro : 0,34 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération ; hors de la zone euro : 0,68 % + 0,05 €. Pour les transactions d'un montant inférieur à 15 € une tarification réduite est appliquée avec 0,03€ par opération pour la part fixe et 0,20 % du montant de la transaction

⁵ Soit à la date de la signature : 0,045 € HT soit 0,054 € TTC facturé à chaque transaction. Ce tarif est révisable par la DGFIP.

Applicables à compter du 1er janvier 2017

I - CAUTION

Clés simple : par clé prêtée (par chèque)	8,00 €
Clé "VACHETTE", par clé prêtée (par chèque)	30,00 €
Prêt de manuels scolaires pendant les vacances (par chèque) par manuel	15,00 €
Prêt de manuels scolaires aux enseignants pour l'année scolaire (par chèque)	15,00 €

II - CARTE DE SELF

Acquisition ou renouvellement	4,00 €
-------------------------------	--------

III - VAISSELLE CASSEE

Petite assiette	1,00 €
Grande assiette	1,90 €
Verre	0,50 €
Bol	1,00 €

IV- LIVRES

CDI - Livre non rendu au 2ème rappel	8,00 €
Français - Livre de lecture (poche) perdu	5,00 €

V- PHOTOCOPIES

Format A4	0,10 €
Format A3	0,20 €
Duplicata de document officiel	1,00 €

VI - CARNET DE CORRESPONDANCE

Perte ou renouvellement	2,50 €
-------------------------	--------

VII - MANUEL SCOLAIRE

Dégradation	7,50 €
Perte / remplacement nécessaire	15,00 €

VIII - DEGRADATION DE MATERIEL

Remboursement par l'auteur identifié au prix coutant de la réparation ou du remplacement du matériel dégradé. Facturation

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du jeudi 18 juin 2015

Délibération

N° ordre : 2015-CD03-002	Page Rapport : 11
Direction : DDC Service : SFEC	
Code : 01	
Libellé : Assurer le fonctionnement des collèges publics	
Commission : Solidarités, Enfance, Famille	

TARIFICATION 2016 DE LA RESTAURATION DANS LES COLLÈGES PUBLICS

Depuis la loi du 13 août 2004, les régions et les départements assurent le service de restauration scolaire et ont compétence pour « les modalités d'exploitation, la fixation des objectifs et l'allocation de moyens du service de restauration scolaire en prévoyant que le chef d'établissement assure la gestion du service de demi-pension conformément aux modalités d'exploitation définies par la collectivité compétente ». En outre, l'article premier du décret du 29 juin 2006 pose le principe de la liberté des tarifs de la restauration scolaire et le transfert aux collectivités territoriales compétentes. Ainsi, les prix du service de restauration des collèges sont fixés par les départements.

Dans le cadre de la présente délibération, le Conseil départemental a examiné les orientations proposées pour les tarifs 2016 des élèves des collèges publics.

I - TARIFS DES DEMI-PENSIONNAIRES

Depuis 2007, le Département a choisi, en concertation avec un groupe de travail réunissant des chefs d'établissements, gestionnaires et cuisiniers de collèges, d'harmoniser progressivement les tarifs demi pensionnaires (DP) 4 et 5 jours, ce qui a permis de réduire sensiblement l'amplitude entre le tarif le plus bas et le plus haut (81 centimes d'écart en 2007 et 33 centimes en 2015 pour le forfait 4 jours). En 2015, le tarif moyen du DP4 est de 2,98 € et celui du DP5 est de 2,90 €.

Le principe d'harmonisation, chaque année, consiste à :

- calculer le tarif moyen de l'année n et l'augmenter de 2 % ;
- bloquer les tarifs supérieurs ou égaux à ce tarif moyen + 2 % ;
- permettre aux tarifs inférieurs d'augmenter jusqu'au tarif moyen + 2 %.

Le Conseil départemental a décidé de reconduire l'actualisation de 2 % pour 2016, soit :

Tarifs forfait 4 jours (DP4) :

- pour les tarifs DP4 inférieurs à 3,04 €, augmentation possible jusqu'à 3,04 € ;
- pour les tarifs DP4 supérieurs ou égaux à 3,04 €, aucune augmentation possible.

Tarifs forfait 5 jours (DP5) :

- pour les tarifs DP5 inférieurs à 2,96 €, augmentation possible jusqu'à 2,96 € ;
- pour les tarifs DP5 supérieurs ou égaux à 2,96 €, aucune augmentation possible.

II - TARIFS DES COMMENSAUX (POUR MEMOIRE)

Pour mémoire, pour ce qui concerne les commensaux, le Conseil général, par délibération du 19 juin 2014, a harmonisé les tarifs sur la période 2015-2017. Pour 2016, **les tarifs minimum** sont les suivants :

	2016	2017
Cat 1 : indice majoré < ou = à 369 et contrats aidés, contractuels	Tarif minimum : 3,05 €	Tarif unique : 3,20 €
Cat 2 : indice majoré > à 369 et < ou = à 466	Tarif minimum : 3,65 €	Tarif unique : 3,95 €
Cat 3 : indice majoré > à 466	Tarif minimum : 4,20 €	Tarif unique : 4,60 €

Aucun collège ne sera autorisé à augmenter ses tarifs au-delà des tarifs-cibles 2017.

Les tarifs des hôtes de passage ainsi que des repas exceptionnels restent déterminés par les établissements. Par ailleurs, il est rappelé que le tarif des commensaux ne peut pas être inférieur au tarif élève DP4.

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide :

- d'approuver l'encadrement des tarifs des demi-pensionnaires (§ I) pour l'année 2016 ;
- d'autoriser Mme la Présidente à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des Conseillers départementaux présents ou représentés

- Acte transmis au représentant de l'Etat le 24/06/2015
- Acte publié et mis à la disposition du public le **24 JUIN 2015**

Pour la Présidente et par délégation,
Le responsable du Pôle Juridique et de l'Assemblée,



Nicolas JAMBON

SEJOUR APPN-KERLOUAN et DANSE

BILAN FINANCIER

Voyage pédagogique – Facultatif

Professeur responsable	CLAIRON Virginie		
Destination	KERLOUAN		
Date	du lundi 7 mars au samedi 12 mars 2016		
Objectifs pédagogiques	Séjour- Activités de pleine nature et artistiques		
Classes concernées	3ème A et 3ème B		
Nombre de participants	16	Nombre d'accompagnateurs	2

BUDGET					
DEPENSES	Prévisonnel	Réalisé	RECETTES	Prévisonnel	Réalisé
Séjour			Subventions Diverses		
Elèves	704,80	704,80	Etat :		
Accompagnateurs	88,00	88,00	Collectivités : Saint-Renan		
Sous-total	792,80	792,80	Organismes internationaux		
Transport			Dons		
Location minibus -élèves	262,00	326,04	Foyer socio-éducatif *	672,60	552,70
Accompagnateurs	32,00	32,00	Asso "Ouest en Elfes"	250,00	250,00
Sous-total	294,00	358,04	Action "crêpes"	640,00	640,00
Restauration			Dépenses accompagnateurs	220,00	220,00
Elèves	800,00	535,06			
Accompagnateurs	100,00	100,00	Participations des familles		
Sous-total	900,00	635,06			
Activités			Frais divers-CB-ANCV		
Elèves	2 771,80	2 117,80	15,00		
Sous-total	2 771,80	2 117,80	16 élèves *186,00€	2 976,00	
			16 élèves *141,00€		2 256,00
TOTAL DEPENSES	4 758,60	3 918,70	TOTAL RECETTES	4 758,60	3 918,70

***Hébergement**

(702,8 +90)

792,80

792,80

***Transport -location de minibus**

2 véhicules, 3 jours

294,00

Essence

52,19

Tickets BIBUS

11,85

358,04

***Restauration**

Du lundi 12h au merc. 16h00 :

187,62

PN le lundi midi

18,50

6 à 7 repas sur place

239,77

(+) restaurant à Brest le samedi

15,07

174,10

635,06

*** Activités**

Char à voile

272,00

Equitation

630,00

Surf

480,00

Danse-Hip Hop--MPT

404,00

Danse-Bodypercussion

67,80

Danse rock salsa-Giraudeau

45,00

Danse orientale- Bellystyling

75,00

Spectacle Rencarts-Mac Orlan Brest

144,00

2 117,80

Frais CB cotisation

10,00

Frais ANCV

5,00

15,00

Total dép.	3 918,70
------------	-----------------

Vote du CA- janvier 2016

COUT PAR ELEVE	283,53 €
Après aides (F.S.E et autres)	186,00 €

Bilan financier -mai 2016

COUT PAR ELEVE	230,16 €
Après total des aides	141,00 €

(= participation des familles)

*Part FSE = 15 % de la part élèves (3683,70 €)

Signature du chef d'établissement

L'établissement

UAI : 0290086L

type : COLLÈGE DE KERZOUAR

Adresse : RUE DE KERZOUAR - 29290 SAINT-RENAN

Rapport Annuel d'Activités et de Performance

Suivi du contrat d'objectif

Objectif prioritaire :

Assurer la continuité des apprentissages et la fluidité des parcours au cycle de consolidation (cycle 3)

indicateur1 : **Nombre de projets pédagogiques communs entre le collège et le primaire**

	2014	2015	2016	2019
Etablissement	4	7	7	9

Levier associé :

Favoriser le partage des pratiques pédagogiques

Action 1 : Observations des pratiques professionnelles du premier degré par les professeurs de collège et réciproquement

Descriptif de l'action : Les enseignants volontaires se déplacent pour observer sur une demi-journée leur collègue de collège ou de primaire.

Moyens mobilisés :

Action 2 : Conseil de cycle 3

Descriptif de l'action : Mise en place de conseil de cycle pour harmoniser les progressions et les pratiques.

Moyens mobilisés :

Action 3 : Formation d'initiative locale inter-degrés

Descriptif de l'action : 1 ou 2 journées dans l'année qui réunissent 6 ou 7 enseignants du primaire et 4 ou 5 enseignants du collège.

Moyens mobilisés : 1 formateur

Objectif prioritaire :

Assurer la continuité des apprentissages et la fluidité des parcours au cycle de consolidation (cycle 3)

indicateur1 : **Part des arrivées en retard en cours des élèves 6^e/nb d'élèves en 6^eme (%)**

	2014	2015	2016	2019
Etablissement	43	40	86	30

Levier associé :

Assurer à l'élève un parcours sécurisé développant l'estime de soi tout au long du cycle 3.

Action 1 : Journée d'immersion au collège et accueil lors de la rentrée

Descriptif de l'action :

Moyens mobilisés :

Action 2 : Informations aux parents (portes ouvertes, rencontres dans les écoles primaires, site web, plaquette etc.)

Descriptif de l'action :

Moyens mobilisés :

Action 3 : Conseil école-collège

Descriptif de l'action : Deux conseils école-collège qui permettent d'échanger sur les élèves.

Moyens mobilisés :

Objectif prioritaire :

Accompagner la réussite des élèves dans leur diversité

indicateur1 : Taux de réussite au DNB et (valeur ajoutée/Académie)

	2014	2015	2016	2019
Etablissement	85 (-6)	95 (+2)	90	96 (+4)

indicateur2 : Parcours 6ème-2de en 5 ans (%)

	2014	2015	2016	2019
Etablissement	78	83,3		90

Levier associé :

Tendre vers la validation du socle commun pour tous

Action 1 : Renforcer et soutenir les actions de remédiation

Descriptif de l'action : Mise en place du tutorat pour les élèves en difficultés.

Moyens mobilisés : 12 élèves suivis par 5 tuteurs.

Action 2 : Généraliser l'évaluation par compétences

Descriptif de l'action : Les enseignants notent les compétences des élèves sur chacune de leurs évaluations.

Moyens mobilisés : Utilisation du livret scolaire unique numérique.

Objectif prioritaire :

Accompagner la réussite des élèves dans leur diversité

indicateur1 : **Ecart entre taux de réussite au DNB et taux de réussite des PCS défavorisés**

	2014	2015	2016	2019
Etablissement	+14.4	+18.9		0

indicateur2 : **Part du continu dans le réussite au DNB (DNB global - DNB écrit) %**

	2014	2015	2016	2019
Etablissement	6.2	17,5		25

Levier associé :

Donner les moyens d'une orientation ambitieuse et choisie

Action 1 : Mettre en oeuvre le parcours avenir

Descriptif de l'action : Formalisation de ce parcours de la cinquième à la troisième.

Moyens mobilisés :

Action 2 : Améliorer la diffusion des informations auprès des familles et des élèves

Descriptif de l'action : Diffusion des informations par courriel et sur le site du collège.
Organiser quatre réunions annuelles à destination des parents de troisième.

Moyens mobilisés : Logiciel Pronote ; site web du collège.

Objectif prioritaire :

Pérenniser les acquis dans le domaine de la Vie Scolaire en stabilisant un climat favorable aux apprentissages

indicateur1 : Nombre d'élèves exclus de cours

	2014	2015	2016	2019
Etablissement	169	68	66	30

indicateur2 : Nombre de jours d'exclusion

	2014	2015	2016	2019
Etablissement	70	8	25	15

Levier associé :

Développer un climat serein et bienveillant

Action 1 : Adopter des règles claires vis à vis des punitions et des sanctions

Descriptif de l'action : Utiliser toute l'échelle des punitions et des sanctions avec transparence : notamment privilégier l'avertissement avant l'exclusion.

Moyens mobilisés :

Action 2 : Demander aux adultes une attitude bienveillante

Descriptif de l'action : Demander aux adultes d'adapter leurs réponses aux comportements incorrects selon chaque cas (pas d'automatisme, pas de punitions groupées etc.)

Moyens mobilisés :

Action 3 : Développer l'autonomie de l'élève tout au long du collège

Descriptif de l'action : Organiser des études en autonomie pour les troisièmes

Moyens mobilisés :

Objectif prioritaire :

Pérenniser les acquis dans le domaine de la Vie Scolaire en stabilisant un climat favorable aux apprentissages.

indicateur1 : **Part des élèves informés sur le harcèlement durant leur scolarité au collèg**

	2014	2015	2016	2019
Etablissement	30	58	75	100

Levier associé :

Développer le respect des autres, de soi et l'engagement citoyen

Action 1 : Sensibiliser les élèves sur le harcèlement

Descriptif de l'action : Interventions auprès des élèves en classe entière

Moyens mobilisés : Intervenant : ligue de l'enseignement ; intervention de la CPE ; heures de vie de classe

Action 2 : Développer l'engagement des élèves

Descriptif de l'action : Formation des délégués

Moyens mobilisés : Ligue de l'enseignement

Action 3 : Interroger les élèves sur leur bien-être au collège

Descriptif de l'action : Questionnaire et sondage auprès des élèves

Moyens mobilisés :

Présentation et adoption du projet en conseil d'administration

Vu le 20/9/2016

Voyage en Grande-Bretagne - WELLS
PROJET DE BUDGET
Voyage pédagogique – Facultatif

Professeur responsable	Mme SALOU		
Destination	GB - WELLS		
Dates	Du lundi 24 avril au samedi 29 avril 2017		
Objectifs pédagogiques	Découverte culturelle et linguistique		
Classes concernées	Elèves 3ème		
Nombre de participants	59	Nombre d'accompagnateurs	4

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Transport et séjour		Subventions Diverses	
59 élèves (hors assurance)	17 523,00	Etat :	
4 accompagnateurs	1 188,00	Collectivités : Mairie St-Renan	
Sous-total	18 711,00	Organismes internationaux	
Garantie annulation tranquillité			
59* 14 € / élève	826,00		
		Dons	
Frais divers	120,00	Foyer socio-éducatif	2 716,00
		Autres : Asso "Ouest en Elfes"	
		Actions élèves	
		EPLÉ -accompagnateurs	1 188,00
		Participation des familles	
		59 élèves x 267,00 € =	15 753,00
TOTAL DEPENSES	19 657,00	TOTAL RECETTES	19 657,00

COUT PAR ELEVE (hors ass.) 297,00 €

Participation demandée aux familles 267,00 €

Après déduction des aides -FSE clg Kerzouar

AVIS Ligue de l'enseignement
 Coût du voyage (hors assurance) 18 711,00 €
 Nombre participants (59 él. + 4 acc.) 63
 Coût par participant 297,00 €

Signature du chef d'établissement

Official stamp: COLLEGE KERZOUAR - LE PRINCIPAL - 29290 SAINT-RENAN

Voyage en Grande-Bretagne - LONDRES
PROJET DE BUDGET
Voyage pédagogique – Facultatif

Professeur responsable	Mme LE LANN		
Destination	GB - LONDRES		
Dates	Du lundi 24 avril au samedi 29 avril 2017		
Objectifs pédagogiques	Découverte culturelle et linguistique		
Classes concernées	Elèves 3ème		
Nombre de participants	59	Nombre d'accompagnateurs	4

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Transport et séjour		Subventions Diverses	
56 élèves (hors assurance)	18 526,00	Etat :	
4 accompagnateurs	1 256,00	Collectivités : Mairie St-Renan	
Sous-total	19 782,00	Organismes internationaux	
Garantie annulation tranquillité			
59* 14 € / élève	826,00		
		Dons	
Frais divers	120,00	Foyer socio-éducatif (15%)	2 893,00
(renouvellement dép., eau, ANCV)		Autres : Asso "Ouest en Elfes"	
		Actions élèves	
		EPLÉ -accompagnateurs	1 256,00
		Participation des familles	
		59 élèves x 281,00 € =	16 579,00
TOTAL DEPENSES	20 728,00	TOTAL RECETTES	20 728,00

COUT PAR ELEVE (hors ass.) 314,00 €

Participation demandée aux familles 281,00 €

Après déduction des aides -FSE clg Kerzouar

AVIS Ligue de l'enseignement
 Coût du voyage (hors assurance) 19 782,00 €
 Nombre de participants (59 él. + 4 acc.) 63
 Coût par participant 314,00 €

Signature du chef d'établissement



Calendrier prévisionnel 2016/2017

Version du 16 septembre 2016

1^{er} trimestre : du mardi 1^{er} septembre au dimanche 27 novembre	
Mercredi 31 août – 9h	Réunion de prérentrée des personnels
Jeudi 1 ^{er} septembre	Rentrée des élèves de 6 ^e
Vendredi 2 septembre	Rentrée des élèves de 5 ^e , 4 ^e et 3 ^e
Lundi 12 septembre	Rencontres parents et équipes pédagogiques – 6 ^e et 5 ^e
Jeudi 15 septembre	Rencontres parents et équipes pédagogiques – 4 ^e et 3 ^e
Lundi 19 septembre	Commission menus
Mardi 20 septembre, 16 h 45	Réunion du conseil de cycle 3 (professeurs de lettres-professeurs des écoles)
Jeudi 22 septembre, 14 h	Réunion du comité de pilotage pour le nouveau collège
Jeudi 22 septembre, 17 h 30	Conseil d'administration
Jeudi 22 septembre, 20 h	Assemblée générale de l'association des parents d'élèves
Vendredi 23 septembre	Intervention de M. Primo (Chambre d'agriculture) en AP MEP
Lundi 26 septembre, 15 h 25	1 ^{er} exercice d'évacuation
Mardi 27 septembre	Sortie d'histoire-géographie à Brest 4 ^{ème} B-D
Mardi 27 septembre, 17 h	Réunion du conseil pédagogique
Jeudi 29 septembre	Sortie d'histoire-géographie à Brest 4 ^{ème} A-C
Jeudi 29 septembre ; 13h45-15h45	Sortie pédagogique de tous les élèves de 3 ^{ème} au Cinéma Le Bretagne : « No Land's Song » (Partenariat avec Penn Ar Jazz)
Jeudi 29 septembre ; 17 h 30	Assemblée générale du Foyer Socio-Educatif du collège
Vendredi 30 septembre, 13h45-15h45	Intervention de M. Jacquimandi (Travaux publics) en AP MEP (3 ^e C&D)
Du lundi 3 au vendredi 7 octobre	Elections des délégués élèves
Lundi 3 octobre S1-S2	Rencontre des 3 ^{ème} A & C avec Elise Carron et Edward Perrault (Partenariat avec Penn Ar Jazz)
Mercredi 5 octobre ; 14 h	Cérémonie républicaine de remise des diplômes du DNB (Hall d'accueil)
Jeudi 6 octobre ; 17 h	Conseil Ecole-Collège
Vendredi 7 octobre	Elections des représentants des parents et des personnels au CA
Lundi 10 octobre ; M4	M4 : réunion des délégués de classe
Mardi 11 octobre ; 9h 50	Exercice de mise en sûreté
Mardi 11 octobre 11h – 14 h 45	Concert à la salle du Bouguen à Brest pour les 3 ^{ème} D (Partenariat avec Penn Ar Jazz)
Jeudi 13 octobre	Elections des délégués élèves au CA à 10 h 20 (Permanence)
Mardi 18 octobre ; 17h-19h	Formation des enseignants au numérique
Mercredi 19 octobre : 8h30-12h30	Formation des enseignants au numérique ; pas de cours pour les élèves
Vacances de Toussaint du mercredi 19 octobre midi au mercredi 2 novembre inclus	
Mois de novembre	1 ^{ère} séance de formation des délégués élèves
Vendredi 4 novembre, S1-S2	Intervention de M. Potin, DRH Hôpital Lejeune AP MEP (3 ^e C&D)
Mardi 10 novembre, 18 h	Réunion sur l'évaluation pour les parents d'élèves
Jeudi 24 novembre ; 17 h 30	Réunion du conseil d'administration

2^e trimestre : du lundi 28 novembre au dimanche 12 mars inclus	
Du 28 novembre au 9 décembre	Conseils de classe du premier trimestre
Mardi 6 décembre ; 14 h- 15 h40	Collège au cinéma : classes de 5 ^{ème} , Cinéma Le Bretagne, Saint-Renan : Bredan et le secret de Kells
Lundi 12 décembre	Rencontres individuelles parents-professeurs 3 ^{ème} à partir de 17h
Jeudi 15 décembre	Rencontres individuelles parents-professeurs 6 ^{ème} à partir de 17h
<i>Vacances de Noël du samedi 17 décembre au lundi 2 janvier inclus</i>	
Mois de janvier	Présentation du collège aux écoles de secteur par M. Hureau
Mois de janvier	2 ^{ème} séance de formation des délégués élèves
Mercredi 11, jeudi 12 et vendredi 13 janvier	Stages en entreprises pour les élèves de 3 ^{ème}
Lundi 16 janvier à 17h	Rencontres individuelles parents-professeurs 5 ^{ème} à partir de 17h
Mardi 17 janvier à 18 h	Réunion d'information sur l'orientation pour les parents d'élèves des classes de 3 ^{ème}
Jeudi 19 janvier à 17h	Rencontres individuelles parents-professeurs 4 ^{ème} à partir de 17h
Vendredi 3 février, 13h45-14h45	Intervention du CIRFA (Marine) auprès des 2 groupes d'AP MEP
Samedi 4 février (matinée)	Forum « Trajectoire » à Gouesnou , salle Kerlois
<i>Vacances de Février du samedi 11 février au dimanche 26 février inclus</i>	
3^e trimestre du lundi 13 mars au vendredi 7 juillet inclus	
Du 13 au 24 mars	Conseils de classe du deuxième trimestre
Avril	ASSR 1 (5èmes)
<i>Vacances de Pâques du samedi 8 avril au dimanche 23 avril inclus</i>	
Du Lundi 24 au samedi 29 avril	Séjours pédagogiques en Grande Bretagne pour les troisièmes
Mois de mai	ASSR 2 (Elèves de 3èmes)
Jeudi 25 mai	Jeudi de l'Ascension
Du 1 ^{er} au 24 juin	Conseils de classe du 3 ^{ème} trimestre
Lundi 5 juin	Lundi de Pentecôte : cours vaqués pour les élèves
<i>Fin juin (date pas encore fixée)</i>	Epreuves écrites du DNB
<i>Vacances d'été à compter du vendredi 7 juillet au soir</i>	

L'équipe de direction